



## Vue d'ensemble

### Description ...

Les ateliers vont traiter de divers sujets en droit de la famille, ainsi que les procédures et règlements à suivre pour naviguer le système de justice en droit de la famille, par exemple, en matière de divorce non-contesté ou une demande de modification de pension alimentaire pour enfants. Chaque session sera d'une durée d'environ 2 à 3 heures.

### Contenu ...

Les ateliers comprennent une série de modules en format PPT. À tous les mois, un sujet différent sera présenté dans chaque circonscription judiciaire, soit une requête en divorce, une demande de garde, droits d'accès et pension alimentaire pour enfants, ainsi que toute demande de modification d'une ordonnance pré-existante ou ordonnance sur consentement.

Une série de modules «obligatoires» sera présentée à chaque session. Ces modules fourniront des renseignements utiles à toute personne impliquée dans une poursuite judiciaire en matière de droit de la famille – y compris où et quand obtenir un avis juridique ou des renseignements additionnels, où trouver un Commissaire aux serments, etc.

### But ...

Le but de ces ateliers est de fournir des ressources et renseignements généraux sur les procédures et règlements à suivre pour un divorce non-contesté, une demande de garde/droits d'accès et pension alimentaire pour enfants ainsi que toute demande de modification d'une ordonnance pré-existante de garde/droits d'accès ou pension alimentaire pour enfants. L'objectif n'est pas de fournir des avis juridiques aux individus. Toute personne participant aux ateliers qui désirent obtenir des avis juridiques particuliers à leur situation personnelle, seront fortement recommandés de consulter un avocat.

## Public cible ...

Les participants seront des individus qui auront déjà pris la décision d'utiliser ces ressources pour régler leur matière en droit de la famille en totalité ou en partie. Augmenter la compétence des gens qui font face à des litiges moins complexes, est une façon de les aider d'avoir accès à la justice. Nous espérons recruter ces individus soit par l'entremise des tribunaux, et autres sources appropriées, soit par affiches et/ou brochures détaillant les sujets présentés, l'horaire des ateliers et les renseignements concernant les inscriptions. Une présélection des participants sera faite avant la tenue des ateliers et tout individu qui sera déterminé faire face à des conflits ou des questions en litige plus complexes, sera fortement recommandé de consulter un avocat ou tout autre professionnel, si nécessaire.

## Est-ce que la tenue de ces ateliers encourage les individus à se représenter seuls?

Non; absolument pas. Toutefois, environ 40% des parties en litige au tribunal de la Division de la Famille sont des plaideurs sans avocat. La majorité de ces individus n'ont pas les moyens financiers de retenir les services d'un avocat ou ne qualifient pas pour l'Aide juridique. Très peu ont choisi de se représenter seuls pour d'autres raisons. Lorsqu'une personne se retrouve sans représentation juridique, ceci a un impact négatif sur toutes les autres parties au litige, y compris le tribunal, en augmentant les coûts et occasionnant des délais. Nonobstant les raisons de se retrouver sans représentation juridique, certains facteurs peuvent contribuer à semer la confusion, par exemple, la complexité des formulaires requis et les démarches à suivre, ainsi qu'un manque de directives ce qui peut engendrer des erreurs/omissions tels des formulaires incomplets, affidavit inadéquat, ou non-assermenté, délais manqués, voir même oublier de signifier les documents à l'autre partie. Puisque la complexité des questions en litige varie d'un individu à l'autre, leurs besoins et les recours appropriés à chacun varient également.

## Commanditaire...

Le programme de ces ateliers a été créé par **Service public d'éducation et d'information juridique du Nouveau-Brunswick** (SPEIJ-NB) bénéficiant de l'aide financière de Justice Canada. Le contenu a été révisé par des avocats pratiquant en droit de la famille.

*L'élaboration de ces ateliers et la présentation à travers la province est financé par la Fondation du droit de l'Ontario/Fond d'accès à la justice.*

## Présentateurs...

SPEIJ-NB est à la recherche d'avocats(es) pratiquant en droit de la famille, et étudiants(es) en droit, pour présenter les ateliers. Les ateliers se tiendront probablement en soirée, et seront d'une durée d'environ 2 à 3 heures. SPEIJ-NB offrira son soutien aux présentateurs de la façon suivante :

- Formation nécessaire pour la présentation des différents modules
- Tous les modules sont en format PPT incluant un hyperlien aux formulaires annotées qui se retrouvent en ligne sur le site Web Droit de la Famille NB.
- Contrat avec tous les termes de référence pour devenir présentateur
- Un formulaire d'évaluation à être complété par les participants
- Un formulaire d'évaluation à être complété par le présentateur
- Vidéos disponibles pour certains ateliers
- Trousse de ressources en droit de la famille et autres documents pour distribuer aux participants
- Autres ressources requises telles que les guides pratiques qui seront mis à la disposition des participants.

**Complétez un formulaire d'inscription et de ce fait, vous participerez au succès de cette initiative!**